

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la fuite d'eau rue Victor Hugo, au droit de l'habitation de Mr DE RAISMES.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux rue Victor Hugo, du **Mercredi 22 Mai 2024 à partir 9h00 au Jeudi 23 Mai 2024 à 18h00.**

**Article 2** : La circulation se fera par feux tricolores

**Article 3** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur

**Article 4** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 5** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
Monsieur le Directeur de SIDEALF,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 Mai 2024.  
Marie-Laurence BERQUEZ  
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le **22 MAI 2024**